



Editorial

Depuis fin avril, nous voilà repartis avec les clubs décidés à bouger et faire bouger : c'est presque une rentrée avant la rentrée avec un immense plaisir : celui de se revoir et de se côtoyer pour un moment d'échanges et de partage d'une activité bienfaitrice...

PMCS chapeautant cette reprise par la valorisation de cette action proposée par le Codep qui a décidé d'un soutien financier. C'est une belle reprise avant celle de septembre.

Le besoin de contact entre eux de nos adhérents est flagrant. Le lien social et l'activité physique sont donc bien les 2 fils qui doivent nous guider pour septembre.

Nous allons vous proposer deux projets à mettre en place pour une rentrée encore plus attractive ; vous recevrez les informations prochainement car cela dépend de la réponse de nos demandes de subventions.

En parlant subventions, nous vous avons largement informés et aidés à surmonter vos difficultés dans tous les dossiers que vous pouviez déposer pour accéder à une aide, quelle soit du chômage partiel, du FTS, de l'ESS, du 2ème fonds de solidarité, etc... Beaucoup de clubs ont reçu un soutien, et cela nous réjouit.

Le beau temps appelle à l'optimisme, alors souhaitons nous un bel été, et préparons une belle rentrée.

Francine

Sommaire

- Page 1 : Les dates à retenir.
- Page 2 : Tarifs 2021-2022, Bons magasins U.
- Page 3 : Pass'Sport, animations
- Page 4 : Infos juridiques :
 - L'auto-entrepreneur,
 - Point sur les licences,
 - Annonces

CODEP EPGV 17
13 cours Paul DOUMER
17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 99 64
codep-gv17@epgv.fr

www.sport-sante.fr/fepgv/charentemarine
www.facebook.com/CodepEpgv.CharenteMaritime

GV 17



Juin
2021
65/C

Retrouvons-nous, préparons la rentrée.

Fermeture estivale du Secrétariat :

**Du Lundi 27 juillet
au Samedi 8 août 2021**

Date de reprise des activités en club :

Jeudi 2 septembre 2021

Marche départementale :

**Dimanche 26 septembre 2021
à La Rochelle
(salle à la Pallice)**

Accueil à partir de 9h, distribution de l'en-cas, échauffement, départ à 10h. L'apéritif sera offert par le Codep au retour, pique-nique à apporter. Organisée dans le cadre de Sentez-Vous Sport (SVS), mis en place par le CNOSF.

C'est gratuit, mais il faut s'inscrire, soit en groupe soit en individuel. Le bulletin d'inscription et l'affiche seront envoyés prochainement aux clubs par mail.

Assemblée Générale Codep :

Samedi 9 octobre 2021

L'AG du Codep se tiendra au Gua.
La convocation sera envoyée aux présidents des clubs fin septembre.

Formations 2021 2022 :

Retrouvez l'ensemble des formations : la formation pour obtenir le CQP ALS AGEÉ et les formations complémentaires qui permettent aux animateurs/trices diplômés de se perfectionner ou se spécialiser sur :

<https://view.genial.ly/60c30eaec056220df2ec75ba/interactive-content-le-calendrier>



Tarifs saison 2021/2022

Affiliation

De 0 à 50 licenciés	49 €
De 51 à 100 licenciés	60 €
De 101 à 300 licenciés	70 €
De 301 à 500 licenciés	80 €
501 licenciés et plus	90 €

L'affiliation 2021-2022 est identique à celle de la saison 2020-2021 soit la prise en charge par la fédération de 50 % du montant de l'affiliation. Le montant est calculé sur le nombre de licenciés 2020-2021.

Les bordereaux de réaffiliation sont envoyés par courrier postal avec le guide de rentrée et le bon de commande de la coopérative de développement.

Licences individuelles

Adultes et dirigeants	22.50 €
Enfants (- de 18 ans au 01/09/21)	17.50 €
Animateurs	37.50 €

Part Départementale

À ajouter au prix de chaque licence :

0.60 €

Partenariat Magasins U

Le CODEP GV Charente Maritime a signé des conventions avec l'Hyper U de Saintes et La Rochelle Beaulieu ainsi que le Super U de Gémozac dans le cadre de leur action :

« **Licences sportives 2021** ».

Ces magasins U s'engagent à rembourser une partie de la licence sportive des personnes détentrices de leur carte de fidélité U.

Du 23 août au 11 septembre 2021

Le client reçoit un bon de réduction par tranche d'achat :

Hyper U Saintes offre un bon de 5 € à partir de 100 € d'achat.

Hyper U La Rochelle Beaulieu un bon de 3 € à partir de 70 € d'achat

Super U Gémozac offre un bon 3 € à partir de 70 € d'achat, 5 € à partir de 100 €, 8 € à partir de 150 € et 12 € à partir de 200 €.

Ces bons sont cumulables dans la limite de 4 par licence.

Le pratiquant remet son bon de réduction (ou ses bons) au club qui saisira sa licence.

Le club procède à la déduction sur le montant de la cotisation puis **envoie les bons au CODEP avant le 15 octobre 2021.**

Celui-ci sera remboursé lorsque le CODEP aura reçu le versement par les magasins.

Les bons de réduction sont des justificatifs, aucune copie ne sera acceptée.

PARTENARIAT 2021 CODEP EPGV 17

DU 25 MAI AU 12 JUIN ET DU 23 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2021

HYPER U SAINTES



Avec votre Carte U,
 recevez jusqu'à 20€ en bon de réduction*,
 à valoir sur votre licence sportive 2021/2022**.

5€

À partir de 100€
 d'achat (U)

www.hyperu-saintes.com

Le Pass'Sport 2021 Jeunes Licenciés



Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive affiliée et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Il s'adresse aux **enfants de 6 à 17 ans** révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- ▶ l'allocation de rentrée scolaire ;
- ▶ l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- ▶ l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Cette aide est versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association

Comment se faire rembourser le Pass'Sport ?

Le club devra effectuer début juillet une déclaration en ligne pour se porter volontaire sur le site : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Il demande le remboursement du Pass'Sport via le site internet pour tous les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021. Il joint à sa demande obligatoirement les pièces justificatives nécessaires.

Il sera remboursé entre octobre et décembre 2021.

Point sur les animations et actions

Animations Activités extérieures

Le mardi 6 avril s'est déroulé à La Jarrie une animation activités extérieures pour les animatrices/teurs GV. Elle a permis de se retrouver d'échanger et de préparer au mieux la reprise pour chacune.

Le but étant de proposer des séances adaptées à l'environnement en utilisant le matériel de l'espace plein air et en respectant les mesures sanitaires.

Seulement 7 animatrices étaient présentes. En effet, certaines avaient repris leurs cours et ne pouvaient être disponibles ce jour.

Remplacement Occasionnel Bénévole :

Nous avons accueilli 14 licenciés bénévoles à St Sulpice de Royan le samedi 24 avril 2021. L'animation a été très appréciée par les participants qui ont pu faire lors de cette matinée des exercices simples en extérieur. Une analyse complète leur a été apportée sur l'attitude de l'animateur et les bons placements des pratiquants. Chaque stagiaire est reparti avec un contenu précieux pour une mise en place rapide en cas d'absence imprévue de leur animatrice/teur.

Action PMCS 2021 :

32 clubs ont participé à l'action Prenez en Main votre Capital Santé mise en place du 26 avril au 30 juin 2021. Celle-ci portait sur la reprise en extérieur : stade ou terrain de sport (ne limitant pas le nombre de pratiquants licenciés) sur une période d'au moins 8 semaines.

Nous vous remercions pour votre réactivité et votre mobilisation. Vos nombreuses photos transmises ont embelli la page Facebook du Codep.

Infos Juridiques : l'auto-entrepreneur

Le recours au statut d'auto-entrepreneur reste déconseillé au regard des conditions habituelles de fonctionnement des associations.

L'auto-entrepreneur est un travailleur indépendant, cela suppose qu'aucun lien dit de subordination ne doit exister entre lui et l'association, en d'autres termes, l'activité ne doit pas être exercée dans les conditions du salariat.

En pratique, s'agissant d'une association, plusieurs éléments sont de nature à considérer l'activité d'un animateur comme étant nécessairement une activité salariée : • Les activités, les lieux, les horaires des cours et la rémunération sont définis par l'association. • Les participants aux activités sont les adhérents de l'association. • L'association contrôle le nombre de participants. • L'association fournit le matériel. • L'animation se poursuit sur une longue période...

Si la relation entre un animateur auto-entrepreneur et l'association venait à être requalifiée en relation de travail, il s'ensuivrait un rappel de cotisations sociales et, possiblement une condamnation pour travail dissimulé.

Les licences au 30 juin 2021



Annonces

Animatrices :

Anne Jauneau 06.71.89.94.51 cherche cours autour de Saintes pour tous publics, le lundi en journée, le mardi soir, le mercredi matin et le vendredi.

Sylvie Actis 06.08.80.71.40 cherche cours de Cardio Renfo, Pilates, Stretching/gym douce le mardi, jeudi et le vendredi après-midi autour de Chatellaillon Plage.



Clubs :

Le club GV du Bois Plage cherche animatrice/teur pour la rentrée de sept 2021 pour des cours de gym douce et tonique, le lundi de 17h à 19h15, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 9h30 à 10h30 et de 18h30 à 19h30.

Contact : Monique Péquet : 06.83.06.82.77
gymvolontaire-017037@gmail.com

Le club GV d'Archiac cherche animatrice/teur pour la rentrée de sept 2021 pour un cours de Cardio/Renfo le lundi à partir de 18h15.

Contact : Alexia Davignon : 06.85.27.66.08

Le club GV de Gémozac cherche animatrice/teur pour la rentrée de sept 2021 pour un cours de renfo le lundi à 19h30 et le mercredi à 9h30 pour un cours de gym sénior.

Contact : Geneviève Guenon : 06.64.12.83.55

Le club GV de Rochefort cherche animatrice/teur pour la rentrée de sept 2021 pour un cours de gym tonique le lundi de 17h30 à 19h30.

Contact : Josée Moaligou : 06.89.17.84.75 arepgv@aol.com